

**EB9.R32      Comité international de Médecine et de Pharmacie militaires**

Le Conseil Exécutif,

Ayant pris acte d'un rapport émanant du Comité international de Médecine et de Pharmacie militaires et d'un projet d'accord sur les relations entre ce comité et l'Organisation Mondiale de la Santé,

1. TRANSMET ces documents à la Cinquième Assemblée Mondiale de la Santé, et
2. RECOMMANDE l'approbation dudit accord.

*( Dix-septième séance, 31 janvier 1952 )*